



“

*Pour @com SOFEC
Pyrénées, l'intervention de
l'ASMT a permis de faire
naître dans l'entreprise
une culture de la
prévention*

”

Entretien avec **Philippe Morales**

Expert comptable et commissaire au compte



@com

active les solutions de demain

“

*J'ai particulièrement apprécié
la qualité des échanges avec
les préventeurs, leur approche
positive et sans culpabilisation*

”

*Philippe Morales, expert comptable
et commissaire aux comptes,
témoigne de l'action menée par
l'ASMT au bénéfice des salariés
de l'entreprise.*



Cabinet d'expertise comptable, @com Sofec Pyrénées compte quatre implantations dans les Hautes-Pyrénées, à Tarbes, Lourdes, Argelès-Gazost et Lannemezan. Philippe Moralès, expert-comptable et commissaire aux comptes, témoigne de l'action menée par l'ASMT au bénéfice des salariés de l'entreprise.

Pourquoi avoir sollicité l'intervention de l'ASMT ?

Les 45 salariés de l'entreprise ne souffraient pas de conditions de travail réellement dégradées, mais plutôt de situations d'inconfort pouvant générer des troubles musculo-squelettiques (TMS) : fauteuils de bureau vieillissants, écrans mal positionnés par rapport aux sources de lumière, postures de travail inadaptées... En fait, nous témoignons d'une certaine « inculture » sur les bons mobiliers, les bonnes postures. J'ai alors eu connaissance du conseil pouvant être apporté par l'ASMT ainsi que de l'aide financière proposée par la Carsat, et j'ai choisi de solliciter leur appui.

Comment s'est déroulé l'audit de l'ASMT, et quels changements a-t-il initiés ?

Quatre professionnels de l'ASMT se sont rendus dans les locaux des quatre sites hauts-pyrénéens de l'entreprise pour échanger avec les salariés sur leurs postes de travail. A l'issue de ces visites, l'ASMT a rédigé un rapport d'audit préconisant notamment l'achat de mobiliers et de matériels ergonomiques, tels que des fauteuils, des souris ou des repose-poignets. Sur la base de ce rapport, la Carsat a attribué à l'entreprise une aide financière correspondant à 50 % du montant des achats, ce qui nous a permis finalement d'acquérir du mobilier encore plus qualitatif pour le même budget.

L'audit de l'ASMT a-t-il eu d'autres apports pour votre entreprise ?

Tout d'abord, l'intervention de l'ASMT a permis de faire naître dans l'entreprise une culture de la prévention des TMS. Depuis, les salariés s'équipent spontanément de souris ergonomiques ! De plus, fort de cette expérience réussie dans notre cabinet, nous proposons cette mission d'accompagnement avec l'ASMT à nos clients et réalisons pour leur compte la constitution du dossier de demande de subvention auprès de la Carsat, pour l'acquisition d'équipements ergonomiques ou de sécurité adaptés, visant à améliorer les conditions de travail des salariés.

Quels sont pour vous les aspects les plus positifs de l'intervention de l'ASMT ?

J'ai particulièrement apprécié la qualité des échanges avec les préventeurs, leur approche positive et sans culpabilisation. En outre, l'action de l'ASMT bénéficie à un bon climat de travail car elle témoigne de la préoccupation de l'entreprise quant aux conditions de travail de ses salariés.

Philippe Morales

Le 27 Novembre 2018